

Résidences princières parisiennes: l'exemple de l'hôtel de Bourbon, fin XIV^e – milieu XV^e siècle

VON SIMONE ROUX

L'hôtel de Bourbon constitue la base de ces quelques réflexions sur les résidences princières dans la capitale du royaume de France à la fin du moyen âge. Cet hôtel occupait sur la rive droite une surface estimée à 2800 toises, donnant sur la rue d'Autriche, le quai de l'École et la rue des Poulies. Il était situé dans la paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois et relevait de la haute justice de l'Evêché; il dépendait des censives du prieuré de Saint-Denis-de-la-Chartre et du chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois. Il était proche de la Seine et voisin du Louvre royal¹⁾.

Le choix de cet exemple m'a été inspiré par les sources²⁾ et celles-ci m'ont guidée pour déterminer les deux thèmes de cette communication. En effet, de la même manière que les maisons ordinaires, les hôtels de la grande noblesse sont connus par des actes de vente de maisons et de rentes, qui les situent dans une rue, les décrivent rarement, les estiment parfois. Comment est né puis s'est agrandi l'hôtel de Bourbon? Voilà le premier thème. Précisons d'emblée que l'accent sera mis sur les rapports entre les ducs et les seigneurs du sol, propriétaires éminents. En l'occurrence, surtout le doyen et le chapitre de Saint-Germain-l'Auxerrois: ces messieurs font partie de la petite élite parisienne (24 seigneurs) qui possèdent censive et justice. Ceux de Saint-Germain dominent ainsi 18 rues dans Paris. Les démêlés des ducs avec les chanoines révèlent des rapports de prééminence contradictoires qui ont exercé, sans nul doute, une influence sur l'histoire de l'hôtel et sur la manière dont un prince pouvait s'installer et se sentir chez lui à Paris. Le second thème nous introduira dans l'hôtel de Bourbon grâce à deux inventaires, l'un de 1457 et l'autre de 1465. Ce type de source est précieux. Il apporte des données concrètes inégalables mais il n'est ni exhaustif ni toujours bien clair. Comment accorder ces informations précises mais incomplètes aux jugements admiratifs mais souvent vagues des contemporains? Comment les relier à ce que voient encore les écrivains du XVII^e et du XVIII^e siècles³⁾? Les aspects strictement topographiques ont

1) Cf. plans en annexe. 2800 toises représentent plus d'un hectare. Cet ordre de grandeur est calculé d'après la T.H.V.P. cf. note 4.

2) Cf. A. HULLIARD-BREHOLLES, Titres de la maison ducale de Bourbon, Paris 1867-1874, 2 volumes. Archives Nationales (A.N.) P 1363¹: il s'agit d'un registre où sont regroupés divers titres dont plusieurs concernent l'hôtel parisien des ducs.

3) Cf. Andre FAVYN, Le théâtre d'honneur et de chevalerie, Paris 1620, tome I, p. 764 à 804. Henri SAUVAL, Histoire et recherches des antiquités de la ville de Paris, Paris 1724, tome II, livre VII.

fait l'objet d'une synthèse dans la Topographie Historique du Vieux Paris⁴). On y fera largement appel car elle donne les bases indispensables et il n'est pas possible, ici, de reprendre sur ce point la totalité du dossier. Plutôt que de chercher à vérifier ou à modifier tel ou tel élément de l'histoire topographique, j'ai préféré étudier ces sources sous un angle moins limité. Les inventaires, en particulier, évoquent des fonctions, une organisation interne, des lieux et des pièces propres à ces grands hôtels; ils nous incitent, de la sorte, à comprendre »hôtel« au sens plein, c'est-à-dire aussi bien les bâtiments que les espaces libres, autant les hommes que les fonctions et les services, en bref, la société qui gravite autour du prince quand il séjourne à Paris, là où il a un logis et non pas sa maison⁵).

Avant le XIII^e siècle les résidences de la haute noblesse ne sont connues, le plus souvent, que par des allusions qui signalent leur présence. On ne sait pas grand chose sur la façon dont elles se sont constituées ni sur ce qu'elles étaient concrètement. A partir du XIII^e siècle, les sources seigneuriales plus abondantes permettent d'entrevoir le processus de formation et d'extension de ces résidences. Dans un territoire déjà fortement urbanisé, elles remplacent des maisons ordinaires qui sont intégrées et réaménagées ou, plus souvent, démolies au profit d'un ensemble cohérent de nouveaux bâtiments. Cette conquête du sol exige plusieurs types de transactions. D'abord, l'acquisition du terrain, bâti ou non. Ensuite, et ce pour chaque opération, le dessaisinement de l'ancien propriétaire et l'ensaisinement du nouveau par le seigneur du sol qui perçoit, à cette occasion, des droits de vente. En même temps, ce qui n'est pas obligatoire mais ce qui est de sage gestion, il faut convaincre ceux qui possèdent des rentes sur les maisons acquises de les revendre au nouveau propriétaire pour qu'il décharge ainsi le sol et les maisons qu'il a achetés. En droit, ce rachat est une opération foncière et le seigneur doit la connaître; il prélève alors ses droits de vente comme pour l'achat de la maison. Un acheteur, surtout s'il est grand prince, peut libérer les maisons qu'il désire incorporer à son hôtel des rentes et croits de cens. Toutefois, il ne peut les affranchir totalement. Le cens capital ou fond de terre, premier dans les charges, demeure. Il est versé tous les ans au seigneur du sol et a valeur recognitive de ses droits éminents sur le sol et les maisons. Il est imprescriptible⁶).

4) Topographie Historique du Vieux Paris (T.H.V.P.) par A. BERTY et H. LEGRAND, Région du Louvre et des Tuileries, tome I, Paris 1874, p. 33 à 39.

5) Cf. La chronique du bon duc Loys de Bourbon (citée désormais: La chronique). Elle fut rédigée par Jean D'ORREVILLE, sous la dictée de Jean DE CHATEAUMORAND, un des chevaliers du duc, qui l'avait suivie dans ses campagnes militaires et dans ses déplacements ordinaires. Le texte en a été publié par A. M. CHAZEAU en 1876 à Paris. J'y trouve cette distinction, rapportée dans les paroles du duc qui, en Septembre 1404, vient de perdre un de ses fils, et qui reçoit les condoléances du duc de Berry: *Et vous savez, monseigneur, que nature mère de toutes choses, a donné à nous hommes, logis pour demeurer ensemble, mais point ne nous a donné maison pour toujours y habiter.* La chronique, p. 275.

6) Sur tous ces points de droit il convient de se reporter à F. OLIVIER-MARTIN, La coutume de la prévôté et vicomté de Paris, Paris 1924-1931. J'ai étudié ces problèmes de propriété dans une communication faite au VIII^e Congrès International d'Histoire Economique, Budapest 1982, intitulée: Féodalisme et construction à Paris à la fin du moyen âge. (à paraître).

Ces règles d'ensemble résumées, on comprend mieux pourquoi se constituer un vaste hôtel à Paris est une entreprise de longue haleine. La surface des résidences nobles équivalait, au bas mot, à celle d'une douzaine de maisons ordinaires, elles-mêmes chargées de plusieurs rentes. Il fallait donc du temps, de l'énergie et du personnel chargé de mener à bien chaque transaction, en plus des grosses sommes d'argent, pour réussir l'entreprise; on va le voir avec l'hôtel de Bourbon.

Quand les sires de Bourbon décident de s'installer dans le voisinage du Louvre, ils ne possèdent rien au départ. Louis Ier⁷⁾ achète pour 1400 l. la maison d'Oudard de Neufville. Ce devait être un beau logis, vu la somme payée, puisqu'on sait que les prix se situaient plus dans la centaine de l. que dans le millier. De 1303 à 1312 Louis de Bourbon poursuit ses acquisitions. Il achète le manoir et des maisons que possédait Robert Evroul, mais doit procéder en trois fois car la propriété est passée aux mains des héritiers de Robert. Un quart est acquis à une date inconnue, un deuxième quart, en 1308, pour 320 l. et la moitié restante, en 1312, pour 900 l. Il serait intéressant de suivre en détail ces opérations. Les auteurs de la T.H.V.P. les résumant: ce premier ensemble constitue, en plan, une croix irrégulière dont trois branches aboutissent aux voies publiques (rue d'Autriche, le quai, la rue des Poulies) et la quatrième à l'hôtel Marigny. Et d'ajouter que cette »bizarre disposition« ne fut guère modifiée au cours du XIV^{ème} siècle. Mais il n'y a pas lieu de s'étonner que les ducs s'en soient contentés si longtemps. Les opérations foncières n'étaient ni faciles ni rapides. Essayons de bien comprendre la situation. Les textes qu'utilisent les auteurs de la T.H.V.P. évoquent, outre ces deux grandes maisons, d'autres immeubles que possédait la famille de Robert et qui elles mêmes remplaçaient des »hostises«. Cette précision rappelle que, sur ce territoire depuis la fin du XII^{ème} siècle, se sont succédé deux phases d'urbanisation. Une première, où des »hôtes«, souvent modestes, furent installés par le seigneur pour y bâtir, moyennant fond de terre et cens à lui payer tous les ans. Une seconde, courant XIII^{ème} siècle, où, le jeu du marché foncier s'activant, s'opèrent des regroupements qui permettent la construction de demeures plus vastes et plus belles. Le manoir et les possessions de Robert Evroul en témoignent. Nous sommes là ou coeur d'un quartier vivant et riche si l'on en croit, par exemple, le livre de la taille de 1300. La paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois est celle qui comprend le plus grand nombre de gros contribuables⁸⁾. On conçoit dès lors qu'il ne fut pas aisé, même pour le duc de

7) T.H.V.P., op. cit., p. 33 à 39. Je choisis d'exprimer les prix en livres parisis (1.). La première maison de Bourbon, apparentée directement aux Capétiens, voit son histoire se confondre avec celle du royaume. Je me borne ici à présenter les princes qui apparaissent dans l'histoire de l'hôtel parisien. Louis Ier (1270-1342), créé duc et pair par Charles IV. Louis II (1337-1410), 3^{ème} duc de Bourbon dit »Le Bon«, héros de la chronique de CHATEAUMORAND, et bâtisseur de l'hôtel parisien à la fin du XIV^{ème} siècle. Charles Ier (1401-1456), 5^{ème} duc de Bourbon, qui, durant la période anglaise rejoignit finalement le dauphin et qui, après la victoire de Charles VII, retrouve son hôtel et apaise le différend avec les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois. Enfin, Jean II (1427-1488), 6^{ème} duc de Bourbon, qui continue à entretenir l'hôtel mais qui habite, le plus souvent, sa capitale, Moulins.

8) Cf. R. CAZELLES, Paris, de la fin du règne de Philippe Auguste à la mort de Charles V (1223-1381), Nouvelle Histoire de Paris, Paris, 1972, p. 421.

Bourbon, de s'y tailler vite et facilement un vaste hôtel. L'opération a coûté quelques 3000 l., investissement estimé au minimum et somme considérable, à la mesure du rang social et des ressources des ducs. Toutefois cela ne leur permit pas – faute d'argent ou contraintes du marché foncier – de transformer cet espace »bizarre«. Ils ont dû, au fur et à mesure qu'ils l'agrandissaient, l'aménager, réutiliser les constructions anciennes en attendant mieux.

À la fin du XIV^{ème} siècle, le »bon duc« Louis II entreprend d'étendre et de rebâtir son hôtel parisien. La T.H.V.P. en retrace l'historique. Quatre maisons sont acquises sur la rue des Poulies, treize maisons et places sur le quai. Le quadrilatère se complète et tout l'ilôt entre ces trois voies est désormais propriété du duc. Là aussi, le détail de l'entreprise mériterait une analyse fine mais, en gros, on peut retenir le chiffre de 24 maisons et places repérables, plus quelques autres difficiles à situer, ce qui porte à une trentaine le nombre d'immeubles et de terrains achetés. Les prix consignés dans cet historique forment un total oscillant entre 2700 et 3000 l., chiffre très sous-estimé, car ceux fournis par un mémoire des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois atteignent, pour leur seule censive, un total évoluant entre 4500 et 5000 l.⁹⁾ C'est donc entre 10000 et 12000 l. qu'il faut situer le seuil minimal de cet investissement foncier préalable¹⁰⁾. La dépense était énorme. Elle a frappé les contemporains car, à cette mise de fond initiale, viennent s'ajouter le coût de la construction et celui, après, de l'entretien. La chronique *du bon duc Loys de Bourbon*, mentionne *son bel hostel à Paris qui tant lui consta*. Quand le sire de Norris expose au duc comment équilibrer ses dépenses et ses revenus sans pour autant amoindrir son train de vie, car il est prince, il lui conseille de *laisser en paix les bâtiments*, dont l'hôtel parisien¹¹⁾.

Le nombre et la diversité des transactions qu'il fallut mener pour conquérir cet espace fut également un trait qui impressionna. Sauval s'en fait encore l'écho quand il écrit que le duc traita avec trois cents personnes. Les auteurs de la T.H.V.P. tancent Sauval pour une telle exagération et estiment que trente est un chiffre beaucoup plus vraisemblable. Je serai moins péremptoire.

9) A.N. P 1363¹. Il s'agit là d'ordres de grandeur, non de totaux exacts. En effet, nous n'avons ni tous les prix, ni la trace de toutes les transactions. Les sommes sont exprimées, le plus souvent, en livres parisis mais parfois en livres tournois ou francs, aisément convertibles en parisis, ou en écus, dont la conversion laisse une marge d'incertitude.

10) Les achats du duc de Bourbon, ainsi estimés, peuvent se comparer aux dépenses du duc d'Orléans. Au début du XV^{ème} siècle, l'hôtel des Tournelles valait 12000 écus et C. RIBERA-PERVILLE estime que le duc dépensait 8000 l.t. pour ses hôtels parisiens. Cf. C. RIBERA-PERVILLE, Les hôtels parisiens de Louis Ier d'Orléans (1372-1407) in Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, 1981, p. 20 à 70 et notamment p. 44 et 46.

11) La chronique, op. cit. p. 280. Nous ne savons pas grand chose sur cette période d'intenses travaux qui aboutit, dans les années 1390-1400. Aucun plan, aucun projet, aucun devis même partiel, qui permettent de connaître cette entreprise. Qui a conçu et dirigé la construction? Quelle architecture fut choisie? Comment se répartissaient les bâtiments et les espaces libres sur le terrain dégagé des constructions anciennes? Autant de questions sans véritables réponses. Les images conservées datent de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, après les destructions de 1527.

Si l'on cherche à faire le bilan des immeubles et des terrains acquis trente est, sans doute, l'estimation crédible. Mais si l'on considère le nombre de rentiers avec qui il a fallu traiter, le chiffre de Sauval cesse d'être extravagant. Or Sauval, en homme d'ancien régime, saisit mieux que les historiens du XIX^{ème} siècle ce fait majeur: les propriétaires de rentes comptent autant que ceux de l'immeuble. Trois cents personnes, cela fait sept à huit rentes par maison. Les actes du XV^{ème} siècle, en pleine crise urbaine, fournissent de multiples exemples de maisons mises en criées et qui sont chargées d'une dizaine de rentes. Le chiffre de trois cents personnes n'est donc pas aberrant. Il renvoie simplement à un système socio-juridique oublié mais qui, aux XIV^{ème} siècle, pesait de tout son poids: on va le constater en examinant les démêlés des ducs de Bourbon avec les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Un mémoire non daté mais qui fait référence à l'an 1400 *courant à présent*¹²⁾ fait le point de la situation, telle que la voient les chanoines. Ces derniers réclament au duc les fonds de terre, les rentes et les arrérages de ces revenus, les droits de vente plus quelques autres dettes pour les maisons achetées dans leur censive. Trois rubriques: ce qui revient au doyen seul: soit 607 l., ce qui revient au doyen et au chapitre conjointement: soit plus de 283 l., ce qui relève de dettes diverse, autres rentes, location de maison, et un droit assis sur une des maison vendue, celle du prieur de La-Charité-sur-Loire et qui consistait en une somme globale versée à chaque *mutation* de prieur. Bref, ils en arrivent à un total de mille livres. Je n'exploiterai pas ici les informations topographiques précises ni celles qui concernent la valeur ou l'importance de ces acquisitions: cela serait trop long. Mais le mémoire commence par un préambule qui ne manque pas d'intérêt. Bien sûr, le doyen et le chapitre s'adressent au duc avec tout le respect dû à son haut rang. Ils n'en réduisent pas pour autant leurs demandes. Les maisons que vous avez fait démolir, disent-ils, pour faire votre hôtel sont chargées envers nous. Vous ne nous avez pas présenté les lettres de vente pour que nous puissions, comme seigneurs, vous ensaisiner et percevoir nos ventes. Vos gens ne payent pas les rentes. En sorte que nous sommes privés de nos revenus légitimes. Or ceux ci sont biens d'Eglise, acquis ou reçus pour dire des messes au bénéfice des âmes. Donc, dites à vos gens de payer car il ne faut pas diminuer le service divin; en retour nous prions pour vous¹³⁾. On remarquera que ces *humbles supplians* jouent sur deux registres. D'une part, ils fondent leurs réclamations sur le droit et la coutume qui garantit leurs privilèges de seigneurs. Le duc, seigneur lui-même, ne peut guère contester ce qui assoit sa propre puissance dans ses terres. D'autre part, ils se

12) A.N. P 1363¹.

13) *Supplient humblement doyen et chapitre de l'église de Saint Germain l'Ausserois que, comme vous avez acquis ... plusieurs maisons places et rentes ... lesquelles vous avez fait desmolir pour faire vostre hostel, sans faire porter les lettres desdits acquies aus dits doyen et chapitre et prinre investiture d'iceulx ... il vous plaise de considérer ce que dit est pour bien de justice et contemplacion de l'église, fere exhiber auxdits supplians les lettres d'acquies, paier les ventes et les arrérages de leurs cens et rentes ... et fere mandement à vos gens que doresnavant ils paient ... autrement les ames de plusieurs personnes qui ont fondé plusieurs anniversaires sur lesdites maisons et rentes seraient defraudées, et le service divin moult diminué ... et ce vous plaise octroyer auxdits supplians et ils prieront Dieu pour vous.* A.N. P 1363¹.

présentent comme gens d'Eglise dont les revenus et la richesse se justifient par une finalité supérieure: aider les âmes des défunts à gagner le paradis. Les deux positions se confortent mutuellement et, à cet égard, les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois réagissent comme tous les autres seigneurs ecclésiastiques qui dominent le territoire parisien.

Quarante ans plus tard le différend n'est pas totalement apaisé. Certes, l'histoire de ce premier XV^{ème} siècle fut si tourmentée, les vicissitudes politiques si nombreuses que la chose est banale. L'hôtel de Bourbon est loin d'être le seul immeuble à Paris à propos duquel se traînent des procès. Pour celui-ci, où en est-on? L'affaire est portée devant le Parlement¹⁴). Plusieurs documents¹⁵) permettent d'estimer l'évolution depuis 1400; les chanoines rappellent que le duc *tant qu'il sera possesseur et depteur de l'hôtel construit et ediffié es lieux dessus dit* (récapitulation de toutes les maisons achetées) est tenu d'en payer les charges. Et de faire, à nouveau, le bilan des sommes dues. Arrérages et *mutation* de prieur, cela aboutit à mille l. Ils y ajoutent un reliquat de 400l. *en quoy s'estait obligé, en 1406, monseigneur Louis pour composition faite sur les lods et ventes.*

Donc, après le mémoire de 1400, des compromis financiers avaient été trouvés et la question des ventes pratiquement réglée¹⁶). Si l'on retrouve un total de mille l., c'est que le passif des rentes et fonds de terre non payés s'est considérablement alourdi.

Un autre document de ces mêmes années 1440 présente les arguments du duc et de ses gens qui le font parler. Il discute la dette. Il commence par contester la somme globale réclamée, car il ne croit pas que toutes les maisons citées aient été comprises dans son hôtel, ni qu'elles aient été chargées de tant de rentes¹⁷). Dans ce genre d'affaire, il est vraisemblable que personne ne disposait de plans ou de dessins pour appuyer ses dires. On se fondait sur les actes qui localisaient la maison dans une rue et qui la situaient par rapport à ses voisines. Il pouvait en résulter des confusions et des erreurs. Toutefois, dans ce cas précis, c'est peu probable. Le mémoire de 1400 prouve que les chanoines avaient suivi de près les opérations et qu'ils conservaient les actes fondant leurs droits. Mais, presque un demi-siècle après, c'était de bonne

14) Pour plusieurs raisons. L'affaire avait été portée d'abord devant le prévôt de Paris, elle arrive ensuite devant le Parlement. On sait aussi que le duc, en tant que pair, relevait directement de cette cour. Cf. A. LEGUAI, Les ducs de Bourbon pendant la crise monarchique du XV^{ème} siècle, Paris 1968, et notamment p. 21 à 29.

15) A.N. P 1313¹.

16) Ce qui s'admet aisément. On voit mal les ducs de Bourbon contester, en droit, le paiement des lods et ventes. Mais on voit bien comment, pour cette dépense comme pour d'autres, leur trésorier et ses gens laissaient s'accumuler les dettes pour passer ensuite des compromis sur une somme forfaitaire plus avantageuse. Dans le registre P 1363¹ sont conservés divers actes de la fin du XIV^è s. qui prouvent des paiements partiels de ces droits, dont des quittances délivrées par le prieur de Saint-Denis-de-la-Chartre pour des droits de vente. Je relève une quittance de Jean Duvivier, orfèvre, qui travaille pour le duc et qui reconnaît, dans le même acte, avoir été payé pour son ouvrage et pour la vente d'une rente assise sur une des maisons absorbées par l'hôtel. Il représente une de ces trois cents personnes avec qui traita le duc. Cf. ci dessus p. 78, 79.

17) *Monseigneur ne croit point qu'il y eut oncques si grant charge de rentes ... il ne croit point que tous les hostels soient comprins dans la pourprance dudit hostel de Bourbon.* A.N. P 1363¹.

guerre pour le duc de jeter le doute, sans trop se faire d'illusion sur la portée réelle de l'argument. Ensuite, guidé par les règles d'une solide rhétorique judiciaire, le duc suppose qu'il admette que le nombre de maisons et de rentes n'a pas été abusivement gonflé. Il déploie alors une autre batterie d'arguments. Peut-on lui réclamer des arrérages? Non, car le duc de Bedford a occupé l'hôtel et c'est à lui ou à ses ayant cause qu'il faut réclamer la dette. Le duc introduit alors la politique. Lui a toujours *tenu le party du roy* et, en 1418, son hôtel fut pillé, ses biens et ses archives dispersés et perdus, titres qui lui manquent maintenant, face à ceux si complaisamment exhibés par les chanoines¹⁸). Mais admettons encore que la dette pèse sur lui, les chanoines peuvent-ils en exiger le paiement en monnaie forte alors que ces rentes et donc les arrérages étaient, en leur temps, exprimés en monnaie faible¹⁹)? Là aussi, les messieurs du chapitre gonflent la facture. Pour terminer le duc met en doute le fait que le chapitre n'ait rien perçu durant l'occupation anglaise et il remarque que le duc de Bedford considérait l'hôtel comme déchargé, sans doute avec l'accord des chanoines, lesquels, à présent, ne peuvent réclamer *aucune chose du principal et des arrérages*. D'ailleurs, cette question des rentes est désormais dépassée. Depuis les ordonnances royales, tout propriétaire, et donc Monseigneur, peut racheter les rentes qui pèsent sur sa propriété et ainsi la décharger²⁰). Habile transition vers un compromis. Finalement, les deux parties s'accordent sur une somme forfaitaire de 1000 l., payable en quatre termes. Restait le fond de terre, ramené à 12 sous pour la partie de l'hôtel située dans la censive du chapitre. Le duc et ses successeurs s'engageaient à le payer tant qu'ils seraient propriétaires des lieux *sans y déroguer*. La réalisation de l'accord était placée sous le contrôle du parlement. Les chanoines firent inscrire, qu'en cas de défaillance de paiement, le duc serait *exécuté* c'est-à-dire que les chanoines pourraient prendre meubles, argent, voire vendre l'hôtel pour se faire rembourser et ce, *nonobstant lettres d'estat, opposition et appellation quelconque*. Le duc s'était engagé d'ailleurs à se soumettre aux décisions de la cour, *a souffrir condamnation* par ses procureurs Maître Michel Cadier, Maître Jean Pelet et Maître Guillaume Fromont. Il ne fut pas nécessaire d'en arriver là: le duc paya comme en font

18) *item, se le duc de Bethfort n'avoit payé lesdites charges et arrerages du tems qu'il ... tint ledit hostel, se ne seroit tenu mondit seigneur de les payer ... pour ce que mondit seigneur tint et a tousjours tenu le party du roy, mondit seigneur n'en n'est en rien tenu, et que, en l'an 1418, ledit hostel fut pillé et tous les biens, lettres d'acques, qui y estoient, furent perdus, qui eussent bien servi audit monseigneur le duc*. Ibidem.

19) *lesdits arreraiges ne sont que du temps les foibles monnoyes ont couru en ce royaume et que IOO sous ne valioient mie que 60 et par ainsi ne seroient lesdits arreraiges en si grant valeur que le demandent lesdits doyen et chapitre*. Ibidem.

20) Ordonnances de Henri VI (1424 et 1428) et de Charles VII (1441). Cf. Ordonnances des rois de France, publication commencée par E. DE LAURIÈRE, Paris 1723 et poursuivie jusqu'en 1849. Concernant notre période, voir le volume XIII p. 49 à 51, p. 135 à 138 et p. 339 à 347; ces ordonnances autorisent les propriétaires d'immeuble à racheter les rentes perpétuelles qui y sont assises pour le décharger. Les seigneurs ecclésiastiques, possesseurs de rentes, parfois rechignèrent à ce rachat. On note l'expression *ordonnance du roi et de la bourgeoisie parisienne*. En général, les actes portent simplement *ordonnances du roi* pour préciser le taux de rachat: chaque 20 sous pour 12 livres. Ici, les gens du duc attribuent aux propriétaires bourgeois, à juste titre d'ailleurs, la pression qui a abouti à la promulgation des ordonnances et le bénéfice de leur application.

foi les quatre quittances conservées. Cette longue histoire est exemplaire. Partout à Paris, en ce milieu du XV^{ème} siècle, les seigneurs fonciers importants travaillent à déblayer et à mettre au net des situations embrouillées et bloquées pour parvenir à un rapport clair: un tel se reconnaît propriétaire de tel immeuble, donc il s'engage à payer les charges restantes, notamment le fond de terre au seigneur. Le duc de Bourbon est un propriétaire parmi d'autres. De même est exemplaire la persévérance des chanoines. Ils cherchent le meilleur compromis financier possible mais ils n'oublient jamais la finalité supérieure de cet acharnement: maintenir leur prééminence seigneuriale sur le sol parisien²¹).

L'hôtel de Bourbon fut bâti dans les années 1390. Outre les terrains il fallut acheter aussi une partie des rues pour l'alignement des nouveaux édifices. L'évêque de Paris, seigneur possédant la voirie, vendit le terrain sur le quai, estimé par les experts, en 1390, à une rente de 8 l. par an ou à une somme globale de 100 francs. En 1397, une portion de la rue des Poulies est cédée pour 40 l.. Cette même année, le roi Charles VI autorise le duc à brancher une conduite d'eau directement sur les *fontaines* du Louvre²²). Ces transactions prouvent que l'ensemble de l'hôtel fut repensé et bâti de neuf. C'était une des plus belles résidences parisiennes de l'époque. Nous allons, maintenant, pénétrer à l'intérieur, essayer de l'imaginer à travers les deux inventaires²³).

L'inventaire de 1457 est dressé quand Jean Mulot *grenetier* de Mantes succède comme concierge de l'hôtel à Jean de la Fleschere; celui de 1465, lorsque Germain Levesque est *commis à la garde et conciergerie* dudit hôtel.

Le concierge est un personnage important. Cet office est attesté au moins depuis le XIII^{ème} siècle. Les livres de la taille mentionnent les concierges parmi les contribuables parisiens²⁴). Le livre de 1296 en nomme treize: neuf sont concierges d'évêques ou de grands abbés et quatre de seigneurs laïques. Celui de 1297 en cite quatorze, mais cette fois, onze sont concierges de seigneurs laïques et trois d'évêques ou d'abbés. Outre les concierges, il serait fructueux de repérer, dans ces listes, les gens qui se déclarent au service des grands: barbier, queu, menestrel, tailleur ... car ils représentent aussi, en permanence, les grands seigneurs dans la capitale, et ils s'intègrent à l'hôtel, quand le maître séjourne à Paris. Ce sont des Parisiens installés, possédant maison et attaches familiales. On en retrouve certains parmi les défunts

21) On trouve, dans les notices de la T.H.V.P. comme dans les sources, des traces de ce type de conflit pour bien des hôtels. Ils peuvent déboucher sur la mise en vente de l'hôtel lui-même. Le plus souvent, on parvenait à un accord qui toujours préservait les droits de censive et de justice des seigneurs du sol.

22) Cf. la T.H.V.P. où sont analysés ces questions d'alignement et signalée la prise d'eau sur les fontaines du Louvre. Les actes, guère plus explicites, sont dans le registre P 1313¹.

23) Cf. A.N. P 1363¹: celui de 1457 est coté 1167 et celui de 1465, 1160. Ils se présentent sous forme de cahiers de papier. Celui de 1457, le plus clair, comprend une suite de paragraphes désignant les pièces et décrivant le mobilier. Celui de 1465 présente la même structure de base mais d'une écriture plus relâchée. Mais il comporte des ajouts précisant que tel meuble n'est plus en place ou en décrit d'autres, non inscrits dans la liste de base. On voit ainsi comment se faisait l'inventaire.

24) Cf. K. MICHAELSSON, *Le livre de la taille de Paris, l'an 1296*, Göteborg 1958, et *Le livre de la taille de Paris, l'an 1297*, Göteborg 1962.

ayant élu leur sépulture dans une église parisienne. Je relève ainsi le barbier du duc de Bretagne, mort en 1340, dans l'église de Saint-Thomas-du-Louvre, le chambellan des ducs d'Orléans et de Berry, mort en 1399, dans l'église de Saint-Jacques-de-L'Hôpital, le notaire et secrétaire du duc de Bourgogne, mort en 1443, dans l'église des Blancs-Manteaux²⁵). Plus que tous ces serviteurs et gens d'offices des grands, le concierge assure cette présence constante du maître dont il garde de logis. Il le représente: par exemple, en 1269²⁶) une transaction menée pour Alphonse de Poitiers s'opère *in presencia et testimonis Stephani conciergii ejusdem domini comitis de domo sua parisiensis*. Froissard²⁷) raconte l'organisation, en 1392, de l'attentat contre Olivier de Clisson perpétré par Pierre de Craon. Il explique que Pierre de Craon avait à Paris *un très bel hostel ainsi que plusieurs grands seigneurs de France y ont pour avoir là à leur aise leur retour. Cet hostel, ainsi que coutume est, il le faisait garder par un concierge*. Pierre de Craon dépêche ses hommes de confiance à Paris et charge son concierge de rassembler, discrètement, armes et provisions. Ce qui fut fait, car, ajoute Froissard, *le concierge, qui mal ne pensait et qui voulait obéir au commandement de son maître ne savait pas qu'il s'agissait de préparer un crime*.

En temps ordinaire, le concierge, en effet, exerce un office pacifique. Il prépare, organise le séjour du maître, et, en son absence, il garde l'hôtel dont il est responsable. C'est pourquoi, au moment où il entre en charge, il fait dresser un inventaire des lieux.

Les deux inventaires de l'hôtel de Bourbon, qui ont été conservés, apportent deux sortes d'informations. D'abord, un itinéraire qui parfois nomme et situe les pièces visitées. Il fournit ainsi un aperçu de la structure de l'hôtel. Cependant, il faut bien dire que toutes les pièces ne sont pas mentionnées. Les espaces libres, les pièces dépourvues de mobilier, n'apparaissent pas au cours de la visite. De surcroît, les deux itinéraires, après une partie commune, divergent et il n'est pas possible de faire coïncider les deux parcours. Aussi est-il difficile d'en déduire le plan complet des bâtiments, de les situer avec les cours et les jardins éventuels. Le second type d'informations est le relevé des meubles et objets entreposés dans les pièces visitées. En conjuguant ces deux séries de données, on peut alors, plus concrètement évoquer, les services, les fonctions, les activités de l'hôtel: soit retrouver une image globale de l'hôtel, au sens large.

N'étant pas en mesure de proposer une restitution complète du plan d'ensemble, je présenterai les groupes de pièces qui se suivent dans les deux itinéraires, en prenant pour base celui de 1457.

Le premier groupe dans les deux inventaires se compose de l'armurerie, d'un ou deux pavillons, d'une pièce nommée *le comptoir vert*, d'une chambre à *parer*, et des appartements de Madame et de Monseigneur.

25) Cf. Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris par l'abbé LEBEUF, édition de 1865 avec les notes et additions de H. COCHERIS, tome I, p. 218, 253, 371.

26) Cf. A.N. J 943, n° 16, cité par H. F. LABORDE, Layette du trésor des chartes, tome V, Paris 1902, reprint 1977.

27) Froissart in Historiens et chroniqueurs du moyen âge, texte publié par A. PAUPHILET, Paris 1952, p. 887.

Le deuxième groupe comprend *la haulte chapelle* et l'oratoire, la galerie sur la rivière et plusieurs pièces qui donnent sur elle dont une chambre et son *retrait* au bout, la grande chambre à parer, la grande salle de parement, l'échansonnerie, la grande cuisine et ses annexes (une chambre au-dessus et une pièce dite *garde manger*), la librairie, l'ensemble des étuves. Ce deuxième groupe, qu'on retrouve plus loin dans l'itinéraire de 1465, me paraît être situé dans le corps de logis donnant sur le quai.

Le troisième groupe est constitué d'une chambre près de la galerie près le préau (donc on changerait là de corps de bâtiment), de chambres sur et au bout de cette galerie, de la chambre *Monseigneur de Lyon*, de la chambre dite de la tapisserie, plus une pièce au bout.

Le quatrième groupe (là, il est possible qu'on change encore de bâtiment) comprend les appartements du portier de la porte dorée, le four, plusieurs étables tenant à l'écurie.

Jusqu'ici, les deux parcours pouvaient se raccorder, ensuite ils sont trop différents pour qu'on trouve un ordre commun. Je termine donc en ne citant que celui de 1457.

Ce cinquième groupe se compose d'une chambre près de la paneterie et près de la grande salle, d'une chambre au-dessus de la fruiterie, d'une chambre haute joignant la chambre *baudequin*, de la grande chapelle et de l'oratoire, de la conciergerie, d'un haut pavillon, de la trésorerie qui nous ramène près de la grande salle.

Comment faire coïncider ces deux itinéraires avec l'évocation d'ensemble donnée par la T.H.V.P.²⁸⁾ Il y a bien un corps de logis le long du quai mais que faire de ce grand bâtiment principal qui paraît se subdiviser? Où placer les écuries et les étables? C'est le premier motif d'insatisfaction face à ces énumérations précises et incomplètes. Le second tient à ce que l'on n'est jamais assuré que l'itinéraire suive un ordre rationnel, qu'il ne revienne pas dans un même lieu. On peut se le demander puisqu'en 1465 on revient deux fois dans la chambre au-dessus de la fruiterie. Combien y avait-il de galeries, deux, trois dont la dorée? Combien de chambres à parer, une, deux? Et il y a la question des chapelles assortie de celle des oratoires. Les deux itinéraires distinguent la haute chapelle et la grande chapelle. J'en compte donc deux, comme il y en avait deux à l'hôtel de Bohême²⁹⁾. Pour les mêmes raisons, priorité aux textes du XV^{ème} siècle, je comprends oratoire comme un lieu séparé de la chapelle. Les auteurs de la T.H.V.P., suivant les indications trouvées dans les ouvrages de Favyn et de Sauval, n'en voient qu'une (alors qu'ils citent en note l'inventaire de 1457 qui en nomme deux), chapelle que déjà, en 1543, Gilles Corrozet indique³⁰⁾. Mais toutes ces indications sont postérieures à la dégradation

28) Cf. Plans en annexe.

29) Cf. C. RIBERA PERVILLE, op. cit., p. 28 et 29, qui signale le fait d'après Sauval. La question de l'oratoire se pose ainsi: les inventaires notent *la chapelle* et *l'oratoire basse* ce qui paraît indiquer deux lieux distincts. Sauval (p. 209) évoquant la chapelle de Bourbon, parle d'un *oratoire a clere voie* aux armes de Charles VI et du duc, à gauche de l'autel; soit une disposition interne de la chapelle qui ménage un espace séparé. Alors? L'un à mon sens n'exclut pas l'autre.

30) Cf. le plan de Paris par Truchet et Hoyau, 1550, édition scientifique en fac-similé, préface de M. FLEURY, commentaire de J. DERENS, Zurich 1980. En annexe du commentaire est reproduit le guide de Gilles CORROZET. Les fleurs et Antiquités de la ville de Paris, édition de 1543 où on lit, p. 87, *en la rue*

politique de l'hôtel de Bourbon en 1527, après la trahison du connétable. Des destructions partielles furent infligées à la résidence du coupable et ne subsistèrent sans doute que les parties plus remarquables et utilisables de l'hôtel, sa grande chapelle et sa grande salle.

Il ne faudrait pas, cependant, ne retenir de ces indications que celles qui posent problème. Ces deux itinéraires donnent des informations et d'abord un ordre de grandeur et une idée de la structure de l'hôtel. Récapitulons. L'inventaire de 1457 mentionne 59 pièces ou lieux. Celui de 1465 en indique 66 parce qu'il intègre des pièces sans doute vides en 1457. Ainsi, dans le deuxième groupe en 1457 trois chambres sont citées donnant sur la galerie près du préau, en 1465 cinq chambres dont une garde robe sont énumérées. En 1457 n'était notée que la chambre du portier, en 1465 on apprend que le portier bénéficiait d'une cuisine au-dessus de cette chambre. En estimant entre 70 et 80 le nombre des pièces et annexes de l'hôtel de Bourbon on doit mesurer l'importance de l'ensemble.

L'hôtel fut réparé en 1456³¹). Les comptes de ces travaux apportent des renseignements supplémentaires et quelques précisions sur l'aménagement interne. Le compte du charpentier Thibaut Le Vigoureux mentionne les celliers: celui d'en bas près de la porte dorée a besoin de poutres et de solives neuves et il faut refaire l'appentis qui le protège. Les comptes signalent aussi le colombier pourvu également d'un appentis neuf. Il est situé près de la trésorerie.

Les inventaires ne décrivent pas les pièces; celui de 1465 contient deux ou trois mentions de cheminée, élément indispensable de confort. Les comptes consignent les réparations faites à la cheminée, dans la chambre *Monseigneur de Lyon*, dans la chambre du portier, dans la chambre *baudequin*. On est assuré dès lors, que les pièces principales de l'hôtel en possédaient toutes une. Les sols étaient-ils pavés ou recouverts d'un plancher de bois? Certes, les comptes parlent de planchers tant hauts que bas mais il doit s'agir de plafonds. Seule la chambre près des étuves est notée comme *plancheyée de bois*. On peut penser que le pavage était l'aménagement ordinaire des sols. On les recouvrait de tapis, d'herbes, ou, plus souvent, de nattes de paille tressée³²).

Les murs des belles pièces étaient lambrissés³³). Les comptes de réparation indiquent le changement des lambris dans la chambre de *monseigneur de Lyon* et dans une autre, voisine, car le remplacement des poutres avait obligé les charpentiers à détruire les lambris anciens.

d'Autruche ... en ladicte rue est la chapelle de Monsieur de Bourbon, contre le logis de Villeroy, près le chasteau du Louvre.

31) A.N. P 1363¹. Ces pièces sont signalées dans le répertoire de Huilliard BREHOLLES, cotées 1158. Ce sont des comptes particuliers de maçons, charpentiers et couvreurs, plus un récapitulatif des dépenses pour les réparations de l'hôtel parisien et de celui de Notre-Dame-des-Champs en 1456.

32) Les comptes du duc de Berry montrent qu'on en faisait grant usage. Cf. COMTE DE TOULGOET TREANNA, Les comptes de l'hôtel du duc de Berry (1370-1413), Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, Bourges 1890, p. 51: *A Jean Godefroi, natier, pour avoir fait et livré 75 toises de nates pour monseigneur, en l'hostel du Temple à Paris, c'est a savoir en sa chambre, galerie, comptoir ...* L'inventaire de 1465 signale, en l'hôtel de Bourbon, *certaine grant quantité de nates* au grenier de la trésorerie.

33) C. RIBERA-PERVILLE, op. cit., p. 48, note que les grandes salles des hôtels de Louis d'Orléans étaient lambrissées de bois d'Irlande, comme au Louvre et à l'hôtel Saint-Paul.

Le luxe des aménagements allait de pair avec le confort de l'hôtel. Rien de complet sur l'alimentation en eau mais on sait qu'il y avait un puits des étuves, et qu'une partie de l'eau venait du Louvre. Rien non plus sur l'évacuation, mais la Seine, toute proche, devait être utilisée à la fois comme point d'alimentation et comme égout. L'hôtel était équipé de *chambres aisées*. L'inventaire de 1465 signale, au grenier au dessus de la trésorerie, un *siège d'aisement*. Il ne s'agit pas, je pense, d'une chaise percée mais d'une installation permanente dans une pièce à part. Les comptes de maçonnerie de 1456 concernent des réparations aux *chambres coyés* de la trésorerie qui ne devait pas être le seul ensemble pourvu de ce confort sanitaire. Le compte récapitulatif des travaux inclut dans les dépenses 16 sous payés au maître des basses oeuvres pour la vidange des fosses. On utilisait aussi des *bassins de chambre* tels ceux trouvés dans la petite galerie, près de la chambre de Madame.

On voit ainsi que, depuis les installations sanitaires en passant par le chauffage, l'éclairage, grâce aux verrières, pour arriver au luxe des grandes pièces pavées et lambrissées, l'hôtel de Bourbon offrait en nombre et en qualité tous les éléments qui définissent une belle demeure au XV^{ème} siècle. Le mobilier dont il était garni en apporte une autre preuve.

On trouve, réparti dans les différentes pièces, l'ameublement habituel des demeures médiévales, tel que les inventaires de maisons ordinaires le révèlent à une échelle plus modeste³⁴.

Les sièges d'abord: ils se répartissent en deux groupes, les bancs et les *fourmes* (plus 6 *scabelles* en 1465). Les bancs sont des sièges lourds que l'on déplace peu. Certains sont à dossier, d'autres à perche, c'est-à-dire pourvus d'une ou deux barres transversales qui servent de dossier; d'autres, enfin, sont *tournés*: là, la barre peut pivoter pour faire dossier d'un côté ou de l'autre du siège. Souvent placés le long d'un mur ou devant la cheminée (on lui tourne le dos et on se protège du feu vif par des écrans d'osier mentionnés dans les deux inventaires), c'étaient des sièges d'honneur et devant eux on dressait la table.

Les *fourmes* sont déplacées beaucoup plus souvent. Les unes sont dites à *gousset* les autres simplement à quatre pieds, sans ce renfort. Bancs et *fourmes* sont parfois pourvus de marches. Quelques dimensions: entre 1,9m et 3,8m pour les bancs et entre 1,9m et 5,4m pour les *fourmes*. En 1457, on compte 23 bancs et 22 *fourmes*. En 1465, 23 bancs mais 61 *fourmes*. Les tables constituent une autre part importante du mobilier. Il faut entendre que ce meuble comprend un plateau d'une ou plusieurs planches, les *aiz*, et de tréteaux. En dehors de la cuisine, une seule table à quatre pieds est notée. Ces tables mesurent entre 1,2m et 3,2m; l'hôtel, en 1457, contient 21 tables et 26 tréteaux, en 1465, 50 tables et 79 tréteaux.

Les lits, autre élément fondamental du mobilier, sont présents dans les deux inventaires mais sans la literie, sauf une fois où une couche est dite garnie, et sans les rideaux et tentures, ensemble que les textes médiévaux nomment chambre. Mis à part 6 chalits (simples bois de lit)

34) Cf. Glossaire archéologique du moyen âge et de la renaissance, de V. Gay, 1887, reprint 1967. On consultera avec profit G. JANNEAU, Les sièges, tome I, Paris 1928 et Les meubles, tome I, Paris 1929, deux manuels parus dans la collection: Arts décoratifs. Ils sont signalés comme utiles synthèses par J. VIAUX, Etude critique de la bibliographie du meuble civil français, Paris 1966.

on trouve des couches, véritables meubles. 12 sont répertoriés en 1457, et 24 en 1465. Deux sont *scellées en plastre* c'est-à-dire plus ou moins encastrées dans le mur. Aucune dimension n'est fournie et nous ne pouvons pas savoir si ces lits pouvaient coucher une, deux, ou plusieurs personnes. Certains devaient être des meubles clos car une couche est dite *ouverte par devant*.

Le reste du mobilier se compose de dressoirs (respectivement 10 en 1457 et 11 en 1465), de coffres (4 et 6), de comptoirs (3 et 4), et d'armoires (3 et 4). Ce sont des meubles de grande taille, souvent divisés en compartiments.

Outre les meubles, on trouve des portes, des châssis de fenêtres entreposés ici ou là; en 1457, 7 panneaux de verre sont signalés³⁵. Les inventaires n'oublient pas les ustensiles de métal: les torches, les chandeliers, les bassins à mettre les torches, les verges de custode, ainsi que du fer et du plomb en vrac, barres ou débris d'objets³⁶ que l'on conserve car le matériau a de la valeur.

Ce mobilier diffère peu, par le type de meuble, de celui d'une maison ordinaire. Il s'en distingue par la quantité: on remarque qu'il est plus fourni en 1465. Il s'en distingue aussi par la qualité et par la taille. Nous en trouvons quelques indices: ces meubles sont ouvragés, bancs, lits cloutés ou treillisés, plusieurs essences de bois sont notées: le chêne, le noyer, et le *bois d'irlande*.

Ce mobilier de base était complété, sans nul doute, quand le duc séjournait à Paris, par des tentures, des tapisseries, de la vaisselle précieuse, meubles qui voyageaient avec le duc. C'est pourquoi les inventaires ne signalent que très peu de tissus et tapisserie. Près de la chambre *baudequin* (étoffe de soie), plusieurs *matériaux* de velours et de soie, ailleurs, un grand tapis de Turquie de plusieurs couleurs et un *grand tapis de champ pers semé de fleurs de lys* sont mentionnés en 1457 et 1465. En plus, en 1465, une chambre *contenant ciel, dessus et ruelle de couleur vermeille* est trouvée dans une chambre, au bout de la galerie sur la rivière. Enfin, dans les deux inventaires, on trouve un pavillon, c'est-à-dire une tente de toile, de *diverses couleurs, vert, vermeille, jaune et rouge* garni de cordes avec *ses côtés* ou murailles pourvues aussi de cordes. Au total, peu de pièces car certainement les tentures, les tapisseries, les chambres,

35) Dans l'ensemble, ces pièces de menuiserie intérieure, portes et fenêtres, ainsi que les verrières sont notées comme usagées. Les auteurs de la T.H.V.P., qui ont utilisé en partie l'inventaire de 1457, retiennent une de ses mentions finales: *en la plus grant partie audit hostel, n'y a nulles fenestragés assis es fenestres ...* (et là où ils y sont) *nulles verrières ...* (et là où il y a des verrières), *tant es salles, galeries que ailleurs, et aussi es chapelles, ont esté trouvés très fort dessirés et rompu*. Ils en concluent que les traces du pillage de 1418 ne sont pas encore effacées. Ce qui est sans doute vrai, en partie. Car l'inventaire de 1465 comprend aussi ce type de mobilier. Peut-être faut-il y voir une présence normale: on range verrières, portes internes et même châssis de fenêtres quand l'hôtel n'est pas habité. Lorsque le maître annonce sa prochaine venue, ses gens s'activent et employant ces pièces et d'autres neuves, ils remettent en état l'hôtel.

36) Cf. l'inventaire de 1457: *60 livres de plon où il y a une main d'ange avec plusieurs autres pièces et une croix de fer avec un escu de cuivre*. En 1465, *une quantité de plon de l'ange qui est cheu dudit hostel*.

suivaient le duc dans son train de voyage, comme c'était le cas pour l'hôtel royal³⁷). S'il en restait à Paris, ce mobilier précieux devait faire l'objet d'autres inventaires.

Il est temps maintenant d'associer ces différentes informations. Les lieux et les fonctions, les activités qui sont évoquées, dessinent les multiples aspects du train de maison d'un grand seigneur.

D'abord viennent les armes et les chevaux. Les deux inventaires débutent par l'armurerie. On y trouve des objets concernant les tournois et les jeux guerriers, si aimés des grands et des rois. Selles et harnais de joute, écus de bois aux armes de divers seigneurs, harnais de chevaux, mais le tout est en médiocre état. L'hôtel possédait cinq étables convenablement pourvues de rateliers. C'est là que logeaient les bêtes tandis qu'au premier, sans doute, logeait le personnel de service. L'écurie n'est pas décrite, simplement citée comme tenant: elle ne renfermait pas de mobilier. Est signalé, ailleurs, un *viel moulin a fourbir haubergeons*. Il n'est pas question de forge ou de maréchalerie³⁸). Les cinq étables hébergeaient les chevaux de joute, de parade ou de promenade, les bêtes de somme qui transportaient les bagages de la suite ducale³⁹). Les aspects strictement militaires de l'hôtel ne sont pas évoqués dans nos sources. Le logis du portier, la conciergerie, indiquent que l'hôtel pouvait être solidement fermé et contrôlé. Il est possible que ce soit tout. En effet, l'hôtel était très proche du Louvre et n'avait pas besoin de fortifications qui, au reste, risquaient d'inquiéter son royal voisin. Les rois veillaient, semble-t-il, à ne pas laisser les hôtels forteresses, comme l'hôtel de Nesles, dans des mains peu sûres. En 1420, quand le pouvoir anglais s'installe à Paris, il contrôle directement *la Bastille Saint Antoine, le Louvre, la maison de Neeles, le chasteau de Vincennes*⁴⁰): Pourtant certains hôtels conservaient des éléments du château fort. Sur la rive gauche, en 1425, l'hôtel de Vendôme est décrit comme donnant sur la rue de Bièvre par trois pignons, une grande porte avec un appentis *auquel y a deux barbequennes*⁴¹). L'hôtel de Bourgogne, rue des Sept-Voies près de Sainte-Genève, au XV^e siècle, est signalé comme *fermé de hauts murs de pierre de taille*. Les ducs de Bourgogne résidaient dans leur hôtel d'Artois (dans l'actuelle rue Etienne-Marcel

37) Le transport se faisait dans des ballots recouverts de toile cirée que portaient les bêtes de somme, ou dans de coffres placés dans des charriots. Cf. Les comptes de l'Écurie royale sous Charles VIII (1487-1498), A.N. KK 73 et KK 74, étudiés par A. BRIDAUT, mémoire de maîtrise soutenu à Paris X Nanterre, 1981. *Cinq chevaux et le charriot qui mènent la tapisserie dudit seigneur roi*, KK 73, fol. 130, *le sommier servant à porter la garde robe dudit seigneur*, KK 73, fol. 132.

38) L'hôtel de Bourbon devait avoir une maréchalerie, comme les autres grands hôtels. Ainsi, l'hôtel de Bourgogne, sur la rive gauche, connu par les censiers de l'abbaye Sainte-Genève, est noté, en 1367, avec *les maisons où la marechaucée souloit estre*. A.N. S 1626⁵, fol. 52.

39) Cf. Les comptes de l'Écurie royale sous Charles VIII. Relevaient de cet office tous les services d'entretien des bêtes, des armes, des équipements, tant de parade que de guerre, avec tout le personnel permanent ou payé à la tâche. L'écurie ducale devait avoir une organisation comparable, quoique plus restreinte. Le moulin à fourbir servait à entretenir les armes; cf. KK 74 fol. 39: *A Jehan Mathieu, sommelier d'armure dudit seigneur, la somme de 8 lt. tant pour avoir fait nectoyer au moulin trois harnois, un armet, une paire d'avant bras et une paire de garde bras*.

40) Cf. La chronique de Jean LE FEVRE, publiée par F. Morand, Paris, 1877, tome II, p. 18.

41) A.N. S 1491.

numéro 20) où se remarquait une tour, dite tour de Jean Sans Peur, de quatre étages, avec salle d'armes, et, en encorbellement, une plate-forme avec des créneaux garnis de machicoulis pour les arbalétriers. Elle subsiste encore⁴²). Rien de semblable n'apparaît dans l'hôtel de Bourbon qui se rattache, ainsi, à l'exemple de l'hôtel Saint-Paul, à ces luxueuses résidences qui perdent leur aspect forteresse au bénéfice d'une architecture plus pacifique et plaisante.

Les services et offices domestiques sont évoqués par le nom des pièces. On trouve cités la fruiterie, la paneterie, l'échansonerie, offices sur le modèle de l'hôtel royal. Le mobilier qui y est entreposé n'a rien de spécifique. Par exemple, dans la paneterie, il y a des châssis, des portes, une grande *iraigne* de fer et une verge de custode⁴³). On rattachera à ces offices le four, simplement signalé comme tenant, et la grande cuisine avec une pièce au-dessus et une à côté, dite garde manger. Les inventaires n'y signalent aucun ustensile de métal tels grils, chenets, poêles ou chaudrons, que l'on trouve dans les inventaires de maisons ordinaires, mais des meubles qui, eux, ne sont jamais signalés. Il s'agit de six tables ou *hachouers*, sans doute de grosses et solides tables à quatre pieds, dans une pièce voisine, d'un dressoir de cuisine. En 1457 et 1465 est noté *un grand mortier tournant* et dans le garde manger, *deux grosses tables de bois à dresser* de quatre pieds, soit de 1,2 m de long: entendons table à dresser les plats.

L'ensemble de ces offices domestiques était commandé par le maître d'hôtel. L'importance de ces services était à la mesure de la puissance du duc. La chronique y fait référence⁴⁴). Elle rapporte que, en 1404, Charles VI ne peut recevoir personne; alors tous ceux qui sont renvoyés disent: *Allons disner à l'hôtel de Bourbon nous y serons bien venus*. Et en effet, le duc *tient tinel*, c'est-à-dire qu'il a table ouverte dans sa grande salle. La chronique rapporte encore que le duc mangeait à part; sa table était isolée par des barrières afin d'interdire le va-et-vient autour de lui. Il ne tolérait à ses côtés que ses officiers, *le pannetier, l'eschancon, l'escuyer tranchant, et Baudequin Heschin, le bon maistre d'hostel, qui de tout prenait garde*. Et le chroniqueur de préciser qu'à ce train, le duc s'endetta de 60 000 francs d'or et qu'il profita d'un retour à la santé de Charles VI pour lui demander congé.

L'hôtel ne fut pas immédiatement aussi bien organisé. Fin XIV^e siècle, pendant que se bâtissait le bel hôtel, il fallut s'arranger. Le mémoire des chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois note, parmi les dettes *le louage de plusieurs chambres que les gens de mondit Seigneur ont tenu ... l'espace de cinq ans où les saussiers et fruictiers faisaient leur office, pour chacun an 6 l., valent 30 l.* Ensuite, le duc acheta une maison neuve sur la rivière pour y loger ces offices. Enfin, ces services trouvèrent leur place dans l'hôtel neuf achevé.

Recevoir, paraître, tenir son rang, obligeait un grand seigneur à ménager, dans son hôtel, un espace réservé à ces fonctions de représentation. Ce sont les chambres et la salle de parement. Elles contiennent un mobilier spécifique: un grand banc à dossier et à *coullombes*

42) Cf. J. FAVIER, Paris au XV^e siècle, Nouvelle Histoire de Paris, Paris, 1974, p. 104.

43) *L'iraigne de fer* est une grille ou un treillis de fer, placé à l'extérieur des fenêtres, en avancée, pour les protéger. Les verges de custode étaient des tiges de fer, adaptées au lit, qui permettaient de suspendre et de faire glisser les rideaux.

44) Cf. La chronique, op. cit., p. 272 et 273.

(colonnettes) à quatre marches de bois et de 20 pieds de long (6,4 m). Ce siège de prestige, surélevé, pouvait asseoir plusieurs personnes, en sorte qu'elles dominent l'assistance. On trouve aussi deux dressoirs *servant à la dite salle*, pourvus également de marches et d'une *monstre à mettre vesselle*. Imaginons un grand meuble avec des tablettes superposées en gradin où étaient exposées les pièces d'orfèvrerie. La salle, enfin, était équipée de onze *chandeliers de leston doré enchassilés de fer encontre la muraille*, sans doute assez haut, et qui assuraient le gros de l'éclairage, complété par des torches et des chandeliers mobiles, car le luminaire abondant, comme à l'église, contribuait à rehausser les cérémonies.

Par opposition à la chambre de Monseigneur et à celle de Madame, situées dans un autre bâtiment, et qui constituaient les appartements privés ducaux, la salle de parement et les chambres représentent la part publique et symbolique du rang social du maître des lieux. Là, l'hôtel princier se distingue d'un hôtel ordinaire autrement que par la taille et le nombre des pièces.

La dimension religieuse de l'hôtel de Bourbon se marque par ses chapelles et oratoires. Posséder, dans sa demeure, une chapelle n'était pas réservé aux seuls grands. Mais ceux-ci l'emportaient par la taille et la beauté de ces édifices privés. Les meubles qui y sont trouvés sont fonctionnels. En 1457, dans la chapelle haute, un grand coffre abritant objets et vêtements liturgiques, un autel en *bois d'Irlande* à deux guichets, un pupitre et un banc sont notés. Comme dans la salle de parement, des chandeliers, au nombre de cinq, sont fichés dans la muraille. L'oratoire comprend une *appuyée de noyer*. La grande chapelle est notée avec *deux coulombes de cuivre, deux petits anges de bois, et une petite cloche*. L'oratoire contient une *apuyée à deux guichets*. Ajoutons que, dans la chambre de la trésorerie, est entreposé un autel de bois à deux guichets également⁴⁵. Le duc avait un confesseur personnel et des chapelains à son service, mais, aux dires de la chronique, il ne parvint pas à en installer, en permanence, dans son hôtel parisien⁴⁶.

La chronique insiste sur la piété et la charité du bon duc, mais ce prince partageait avec ses pairs le goût du jeu et de la fête, l'attrait pour les plaisirs et les savoirs.

Les deux inventaires parcourent les étuves: une chambre basse au plancher de bois, à côté du puits; le four des étuves, une chambre de baigneries et des secondes étuves. Une chaudière dessus le four fournit l'eau chaude et la vapeur: on devait arroser des pierres brûlantes pour la produire. Dans les baigneries, trois grandes cuves de *bois d'Irlande*, remplies grâce à une

45) Ibidem, p. 318 et 319, la chronique énumère les fondations pieuses de Louis II, à Poitiers, au Mans, à Cluny, à Chartres, à Chateauchinon, aux Augustins de Toulouse, à Tours, à Notre-Dame de Paris; soit une charité répandue dans tout le royaume. Moulins reçoit une belle part: un hôpital et un collège de douze chanoines. Ajoutons la fondation du couvent des Célestins, à Vichy, et une belle chapelle à Souvigny. Pour ces fondations, le duc donnait des biens, des rentes et aussi des objets et vêtements liturgiques marqués à ses armes. Dans les inventaires, ce même type d'objets est noté comme portant les armes de Bourbon.

46) La Chronique, op. cit., p. 319: *fist bastir son bel hostel à Paris qui tant lui cousta où il dressa une gent chapelle en laquelle il espéroit fonder chapelains à servir Dieu*.

fontaine à biberon de cuivre scellée dans le mur. Les secondes étuves étaient aussi pourvues de fontaine et il est noté les planches de bois, sorte de caillebotis, qui isolent les pieds des baigneurs. En 1465, on trouve six *scabelles de bois* petits sièges sans doute utilisés pendant les bains de vapeur.

L'hôtel de Bourbon est ainsi doté d'un équipement complet d'étuves, un confort et un luxe très appréciés au moyen âge, mais que la plupart des Parisiens ne trouvaient que dans les établissements publics et collectifs⁴⁷⁾.

Je rattacherai à ces plaisirs du corps les joutes et les tournois, déjà évoqués, et la mention, en 1465, dans le premier groupe de pièces, *d'une galerie sur la galerie où l'on joue de la paulme*. On sait la vogue de ce jeu sportif et, comme les étuves, c'est un luxe que d'en posséder un dans son hôtel.

La lecture et l'étude, les jeux plus calmes, occupaient le bon duc et sa suite *ensemble sa chevalerie et les officiers de son hôtel* dit la chronique, sans oublier les hôtes de passage.

L'hôtel possédait une bibliothèque, la *librairie*, meublée d'une grande armoire en *bois d'Irlande* à dix guichets, mais sans serrure, du moins au moment des inventaires: c'est là qu'on rangeait les livres. Quatre pupitres complètent ce mobilier. Ailleurs, en 1465, sont trouvées *plusieurs arches a mettre livres a estudier*. Les ducs de Bourbon devaient posséder de beaux et précieux manuscrits mais ils étaient, sans doute, inventoriés à part.

La chronique rapporte que le bon duc se faisait lire à table, et pour cela exigeait le silence, *les gestes des très renommés princes jadis rois de France et d'autres dignes d'honneur*⁴⁸⁾. Dans une chambre proche de celle de la tapisserie, les deux inventaires signalent *une table de cyprès, marquetée, en deux pièces de dix pieds de long (3,2 m), une table de noyer à jeu de table et double ployant et marqueté et une autre table à jeu d'eschec aussi marquetée*. Ces tables pliantes, avec leur damiers en marqueterie, étaient ainsi aisément transportables, là où le duc et ses amis désiraient jouer.

Trois dernières mentions, dans ces inventaires, éclairent cet aperçu concret de la vie ordinaire dans l'hôtel de Bourbon. D'abord, dans l'armurerie, est noté *le tour de bois de la mappemonde* et la mappemonde, elle-même, se trouve dans la galerie sur la rivière. Les ducs s'intéressaient donc à la connaissance de l'espace et possédaient des représentations de la terre. On aimerait savoir, en cette période de mutation des connaissances géographiques, quel type de carte ou d'image ils possédaient, mais là, les inventaires ne sont d'aucun secours⁴⁹⁾.

Connaissance du monde mais aussi intérêt pour le temps, mesuré aux horloges. Près de

47) Les étuves sont mentionnées, à Paris, dès le XIII^e siècle, mais jamais décrites. Les *estuvéeurs* constituaient un corps de métier dont les statuts, enregistrés par E. BOILEAU, sont, ensuite précisés. Cf. Le livre des métiers d'E. BOILEAU, publié par R. DE LESPINASSE et F. BONNARDOT, Paris 1879, et Les métiers et corporations de Paris, publiés par les mêmes, Paris 1886-1897.

48) La chronique, op. cit., p. 273.

49) Cf. A la découverte de la terre: dix siècles de cartographie, Catalogue de l'exposition de la Bibliothèque Nationale, Paris, 1979. H. DE SURIRY DE SAINT REMY; Jean II, duc de Bourbon, Paris, 1944, souligne l'intérêt du duc pour les connaissances nouvelles.

l'armurerie, le ou un des pavillons est dit de l'horloge. Faut-il penser que l'hôtel était doté d'une grande horloge, visible de l'extérieur, comparable à celle du palais royal de la Cité? Je relève, dans un ajout de l'inventaire de 1465 cette mention: dans la chambre attenante à celle de Monseigneur, *une orloge enlevée dont la plupart a été trouvé cassé, rompu, et osté les personnages*. Cette horloge portable, bel instrument sculpté, était en piètre état, ce qui expliquerait qu'elle ait été laissée sur place⁵⁰.

Enfin, une dernière mention, présente dans les deux inventaires, est d'interprétation plus difficile. En la chambre près des étuves, se trouvent *deux pourtraitures de mors avec leurs lances*. S'agit-il de peintures ou de sculptures destinées à un futur monument funéraire? De vieilles plaques, épaves d'un tombeau ancien? De tableaux placés à dessein près des étuves et qui associent le macabre à ce lieu de plaisir? J'opterai volontiers pour cette dernière hypothèse⁵¹.

Les deux inventaires, le mémoire des chanoines, et les traces écrites laissées par la constitution de l'hôtel de Bourbon, apportent une moisson de données concrètes. Ils laissent, néanmoins, dans l'ombre d'autres aspects de la vie dans l'hôtel. Rien ne signale des activités musicales, de parade ou de divertissement, ou celles demandées aux ménestrels ou autres amuseurs. Or elles sont connues pour d'autres hôtels princiers. On peut les supposer dans l'hôtel de Bourbon. Un abrégé des comptes ducaux de 1467⁵² qui ne concerne pas spécialement l'hôtel parisien mais qui ne doit pas l'exclure, contient cette mention: pour *les trompettes et menestriers ... 87 l. 10 s. et 226 écus* de dépenses annuelles.

Rien, dans ces sources, n'indique la présence d'un jardin, élément important de luxe d'une belle résidence. L'hôtel de Bourbon avait plusieurs cours, dont celle de la conciergerie, un préau, mais les jardins ne sont pas nommés. Peut-être n'y en avait-il pas, ou, simplement, l'itinéraire n'a pas eu l'occasion de les citer. Quoi qu'il en soit, les ducs pouvaient goûter les joies agrestes dans leur hôtel de Notre-Dame-des-Champs. Les comptes de réparation et un inventaire de 1465 permettent de se faire une idée de cette résidence de banlieue⁵³. Elle incluait un clos de vigne de dix arpents et un pressoir, dans un bâtiment spécial. Elle possédait cour, préau, et jardins, sur lesquels donnaient, en partie, les corps de logis qui les dominaient de quelques marches. Dans le préau, soit sur la pelouse, une grande table de pierre, ronde, assise sur un pilier, permettait de manger et de se divertir en plein air. L'hôtel possédait un jeu de paume. Sans doute de taille plus restreinte que l'hôtel parisien, il n'en n'avait pas moins une conciergerie, une chapelle, un oratoire, une grande salle et des chambres; les fenêtres étaient

50) Le duc de Bourbon partageait, avec les grands de son époque, le goût pour les horloges. Le duc de Berry avait son *aulogeur*, Jean de Wissembourg. Il possédait des horloges transportables qui avaient leur gardien attiré et qui suivaient son train; cf. Comte de Toulgoet TREANNA, op. cit., p. 82.

51) Que ces *pourtraitures de mors* soient des images funèbres placées à dessein près des étuves lieux de plaisir, n'est pas invraisemblable. Ce serait bien dans le goût macabre d'un XV^eme siècle, si fortement sensible au sentiment de la mort et à la nécessité de penser à l'inéluctable fin dernière.

52) Publié par H. DE SURIREY DE SAINT REMY, op. cit., p. 228 et 229.

53) A.N. P 1363¹ coté 1160.

pourvues de panneaux de verre décorés de peinture dont, naturellement, les armes de Bourbon⁵⁴).

Nous laisserons là l'hôtel, en ce milieu du XV^{ème} siècle. Son histoire s'achève en 1527, lorsque le connétable de Bourbon ayant trahi fut condamné en 1523, son hôtel confisqué, et, en partie, détruit et marqué des signes de l'infamie; les armes peintes ou sculptées furent effacées, les portes badigeonnées de jaune, la couleur du déshonneur. L'hôtel fut puni comme son maître coupable mais il continue à impressionner et fasciner le public. Eustache Knobelsdorf, en 1543, dans sa description de Paris, ne retient que lui comme exemple de demeure particulière: *A proximité du Louvre s'étend une demeure qui jadis l'égalait, mais en ruine aujourd'hui par la faute du maître qui la rendit coupable. Elle montre encore l'alignement de ses tours imposantes et des salles admirables; sous peu elle s'effondrera ... étalant sur le sol le triste fardeau de ses ruines déshonorées. Ce fut autrefois le célèbre palais du duc de Bourbon lorsqu'il ne s'était pas encore allié aux puissances étrangères. Mais lorsque sa main ruissela du sang de ses concitoyens, le malheureux perdit tout droit à sa patrie. Personne n'habite plus un palais édifié à tant de frais*⁵⁵). La ruine fut plus lente que prévu: en effet, Sauval, au début du XVIII^{ème} siècle voit encore une partie des bâtiments et des restes de la peinture infamante⁵⁶. C'est là, évidemment, un cas limite du sort possible de ces palais. Terminons alors par quelques réflexions plus générales.

A partir du XIII^{ème} siècle, les sources permettent de mieux saisir de quelle manière les seigneurs de haut rang, comme ceux de moindre volée, ont cherché à bénéficier d'un logis dans la capitale. Pour les siècles antérieurs, Joseph Semmler a montré que ce rôle de capitale se révélait par la présence de résidences permanentes des grands appelés à servir les rois⁵⁷). Passé le règne de Philippe Auguste, il n'est plus nécessaire de prouver que Paris tient ce rôle: c'est devenu évident. Cela se traduit par la croissance régulière du nombre de ces résidences. La présentation ordonnée qu'en propose Joseph Semmler en fournit une première approche. Jean Favier, pour le XV^{ème} siècle, en montre la place, dans la structure de la ville, et l'évolution, en fonction des transformations politiques⁵⁸). Désormais, il faudra affiner l'étude, ce qui suppose le dépouillement systématique des sources, notamment des sources seigneuriales. Elle aboutira à augmenter le nombre de ces hôtels, à majorer leur densité dans la ville. A titre de première

54) L'hôtel, à cette date, est loué en bail viager à Jean Le Viste conseiller en parlement. L'inventaire, en fait, ne relève que l'état des portes, des fenêtres, de leurs ferrures et serrures. Le preneur se charge des réparations d'un hôtel qui paraît vide de meubles. Jean II résidait moins souvent à Paris. Il y restreint les frais tout en conservant son capital immobilier.

55) *Lutetia Descriptio* par E. KNOBELSDORF, 1543, publié et traduit par O. SAUVAGE, Grenoble, 1978, p. 63. On y voit repris le thème du coût élevé de ce bel hôtel.

56) Cf. SAUVAL, op. cit., p. 209: *barbouillé de jaune dont le bourreau brosse les maisons des criminels de lèze majesté, jaune après tout de si bonne trempé que plus d'un siècle n'a pu encore lui faire perdre sa couleur.*

57) Cf. J. SEMMLER, *Die Residenzen der Fürsten und Prälaten im mittelalterlichen Paris*, Mélanges Crozet, Poitiers, 1966, tome II, p. 1217 à 1236.

58) Cf. J. FAVIER, *Paris au XV^{ème} siècle*, op. cit., p. 93 à 113.

indication, les censiers de l'abbaye Sainte-Geneviève mentionnent pour la rive gauche où elle a sa censive une bonne vingtaine d'hôtels⁵⁹. Le duc de Bourgogne domine, donnant son nom à la rue où son hôtel tient tout un côté et une partie de l'autre. Mais on rencontre également l'hôtel de l'évêque de Tournai, celui du comte de Bar, de l'évêque du Mans, de l'archevêque de Narbonne ou du comte de Vendôme. Ces résidences se situent plus volontiers auprès de l'abbaye, rue des Amandiers, au clos Saint-Symphorien, ou dans le haut de la rue Sainte-Geneviève. En revanche, je m'interroge sur la possibilité de distinguer résidence de fonction et résidence privée. D'abord parce que les documents n'autorisent guère une telle distinction, ensuite – et l'un rend compte de l'autre – parce qu'il me paraît peu probable que les contemporains l'aient clairement faite. En effet, s'il est assuré que tous ceux, laïcs ou ecclésiastiques, qui voulaient réussir une carrière, devaient pouvoir facilement résider à Paris, il est également certain qu'il le faisaient de toutes les manières possibles; depuis le logement temporaire à l'hôtellerie, en passant par l'hébergement chez des parents ou des alliés, par la location, jusqu'à l'acquisition, à titre privé ou autre, d'un hôtel. Posséder une résidence était une bonne solution mais une solution onéreuse.

Ce qui est clair aussi, c'est que les souverains ont encouragé, notamment par des dons, cette implantation noble fonctionnelle. La générosité royale se répandait d'abord sur les princes de la famille et les très grands seigneurs: dons de terrain, ou dons en argent pour faire bâtir, ou encore, concession en une sorte d'usufruit de bâtiments déjà existants. Lorsque Charles V délègue l'archevêque de Sens pour pouvoir agrandir son hôtel, l'hôtel Saint-Paul, il lui verse, en 1365, 11 500 francs de compensation et précise *pour que lui et ses successeurs puissent estre hébergiés destel à Paris*⁶⁰. Charles VI, quand il donne, en 1380, l'hôtel de Nesles à son oncle, Jean de Berry, explique que *c'est pour ce que ledit duc de Berri est petitement logié*, entendons: pas à la mesure de son rang⁶¹. Louis d'Orléans recoit, en 1388, l'hôtel de Bohême *pour qu'il soit pourvu de bonne maison pour la demourance de lui et de ses gens en nostre ville de Paris, qui soit en bon lieu et près de nostre chastel du Louvre*⁶². Charles VII, en 1446, donne au duc François de Bretagne l'hôtel de Nesles, revenu à Charles VI après la mort de Jean de Berry, *afin qu'il ayt, en la ville de Paris, habitation honorable pour lui et son train*⁶³. Ce ne sont là que quelques exemples d'une politique suivie. Les rois considéraient la floraison des hôtels de la grande aristocratie comme une des expressions du rôle de capitale et de ville admirable qu'ils assignaient à Paris. Durant l'occupation anglaise, quand Henri VI et le régent Bedford s'inquiètent de la crise urbaine et décident d'y porter remède, les ordonnances promulguées à ce sujet le déclarent expressément: Paris fut et doit rester une ville capitale exceptionnelle en particulier *pour la demeure que souvent y faisaient les seigneurs de nostre sang et lignage, et,*

59) Censiers de l'abbaye Sainte Geneviève pour l'année 1343, A.N. S 1623³ fol. 8 à 11.

60) Cf. Mandements et actes divers de Charles V (1364–1380), publiés par L. DELISLE, collection de documents inédits sur l'histoire de France, p. 123 n° 248.

61) Cf. F. LEHOUC, Jean de France, duc de Berri, 1341–1416, Paris, 1966–1968, tome II, p. 14.

62) Cf. C. RIBERA-PERVILLE, op. cit., p. 24 et 55.

63) Cf. T.H.V.P., Région occidentale de l'Université, Paris, 1887, p. 561.

*avec eux, plusieurs barons et chevaliers et aultres notables personnes*⁶⁴). Charles VII reprendra, quelques années plus tard, le même thème dans les mêmes termes.

Mais ces seigneurs et autres notables ne pouvaient faire mieux que d'être simples propriétaires à Paris. C'est-à-dire des dépendants juridiques dont les droits, malgré tout, restaient subordonnés à ceux, éminents, des seigneurs du sol parisien. La dépendance était légère financièrement, mais, socialement, elle était désagréable à ces grands princes. Les démêlés des ducs de Bourbon avec les chanoines de Saint-Germain-l'Auxerrois n'ont rien d'exceptionnel. Ils révèlent un malaise sous-jacent. Cette dépendance ne fut pas sans effet sur la manière dont ces grands considéraient leurs propriétés dans la capitale. Ces beaux hôtels ne pouvaient avoir la même valeur que leurs maisons et châteaux dans leurs propres terres, là, ils bâtissaient pour laisser une empreinte durable, là s'enracinait leur puissance, là ils élisaien leur dernière demeure, là ils n'avaient pas à souffrir l'ombre d'une autre puissance, que ce soit celle, agaçante, d'un chapitre, ou celle, plus prestigieuse mais plus redoutable, du roi. Certes, je force un peu le trait et on peut faire observer, par exemple, que les ducs de Bourbon ont oeuvré patiemment pour se tailler leur bel hôtel près du Louvre. Mais il est utile, en même temps, de mettre en lumière l'autre tendance contradictoire. Les propriétés parisiennes étaient, pour eux, un peu sur le même plan que les objets prestigieux et chers. Ils les accumulaient, les échangeaient, les vendaient, les donnaient, ou se les faisaient confisquer⁶⁵). Tout était affaire de circonstances et d'abord de rapports politiques. Arrivaient, dans les mains du roi, quantité de biens, au terme de procès ordinaires ou politiques, qui étaient ensuite distribués à ceux qui servaient fidèlement. Parmi les cadeaux et gratifications diverses que répandait le souverain, une belle maison à Paris était fort appréciée, et l'on prenait date pour en bénéficier à la première occasion⁶⁶). De ce point de vue, le temps de Bedford a vu s'amplifier et s'accélérer les transferts immobiliers à titre de punition ou de récompense politique. Si l'on ajoute le jeu normal des mutations, consécutives aux mariages et aux héritages, on voit comment ces résidences ont pu changer souvent de mains. Sauval y est sensible, et, quand il recherche l'histoire de ces grands hôtels, il constate qu'il est difficile de retrouver la succession des propriétaires, et, souvent, de savoir comment telle maison est arrivée dans les mains de telle famille⁶⁷).

Tant de mobilité eut, certainement, des répercussions sur les hôtels mêmes. Sans en exagérer l'influence, on peut cependant estimer qu'elle a, pour sa part, contribué à orienter le choix du type de construction, à élaborer une architecture et une esthétique. Ces beaux hôtels

64) Cf. Ordonnances des rois de France, op. cit., tome XIII, p. 49.

65) SAUVAL, (op. cit., p. 128) raconte la mésaventure du comte Pierre d'Alençon. Celui-ci possédait un hôtel, près de la couture Sainte-Catherine où avaient lieu les duels et les joutes. Charles VI eut envie de cette maison comme d'un vestiaire commode. Il ordonna à Pierre de la lui donner. Le comte crut qu'il en aurait compensation et le dit dans une première lettre de don, mais le roi se fâcha et le comte dans une seconde lettre admit qu'il donnait purement et simplement son hôtel.

66) Cf. R. CAZELLES, La société politique et la crise de la royauté sous Philippe de Valois, Paris, 1958, chapitre II.

67) Cf. SAUVAL, op. cit., p. 211 qui le dit, par exemple, à propos de l'hôtel de Soissons.

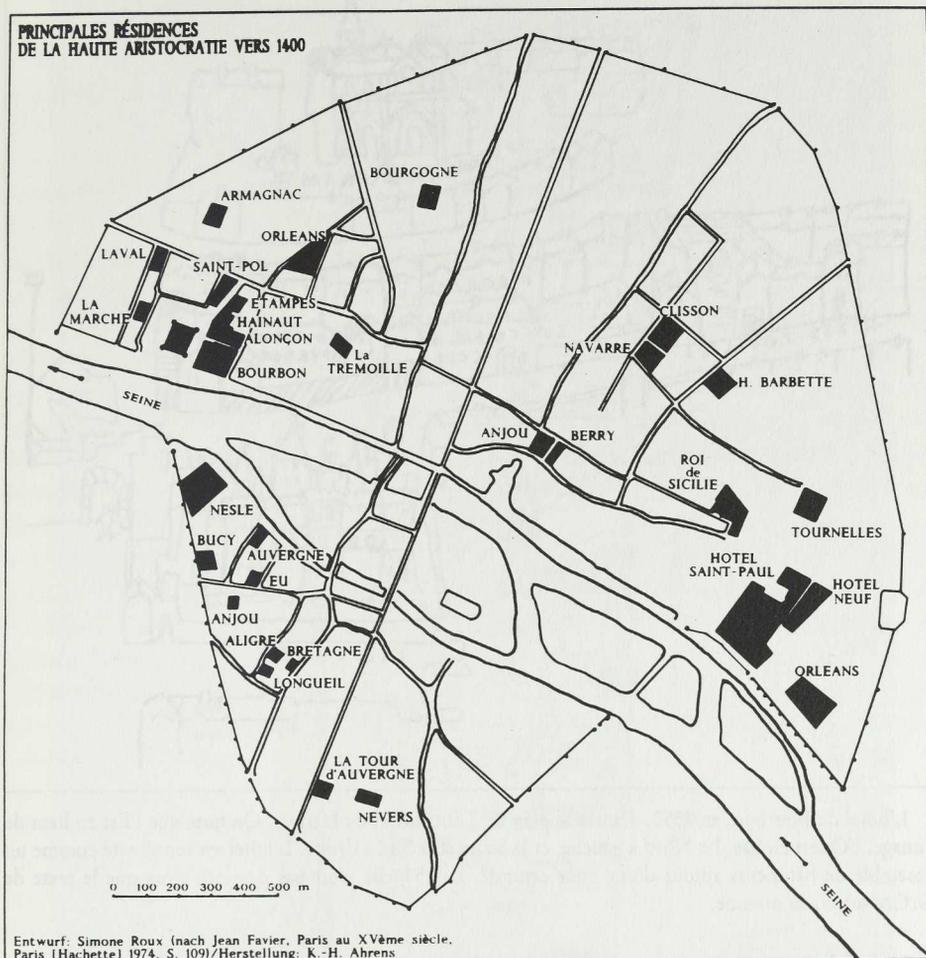
faisaient appel autant au bois qu'à la pierre, aux constructions légères qu'aux bâtiments durables. Ce que l'on peut savoir de ces résidences du XIV^e et XV^e siècles le suggère. L'hôtel de Bourbon⁶⁸) ne comportait qu'un étage et des combles, si on en croit les inventaires. Il séduisait par sa surface au sol, par la taille de ses salles, par l'importance et l'élégance de ces toitures, par sa décoration peinte et sculptée où brillait l'or. Les hôtels du duc d'Orléans appartenaient à la même architecture, qui semble avoir intégré, pour les dépasser, les contraintes socio-juridiques et les conditions d'acquisition du sol. Le résultat où interviennent, bien sûr, d'autres facteurs, fut ce mélange de bâtiments élancés, reliés par des galeries, scandés par des pavillons et des tourelles, et d'espaces libres, cours et jardins, tonnelles et treilles, dont l'hôtel royal Saint-Paul fut à la fois la plus belle réussite et le modèle.

Si l'on admet qu'il était difficile et aléatoire, même pour les très grands, de marquer durablement la ville par leurs palais, on comprend mieux comment, en une sorte de compensation plus ou moins consciente, ces mêmes grands ont dépensé largement pour donner à leur résidence, et d'abord quand ils y séjournèrent, tout le faste et tout le luxe qui pouvaient le mieux représenter, dans la capitale, leur haut rang, leur poids politique, leur prééminence sociale.

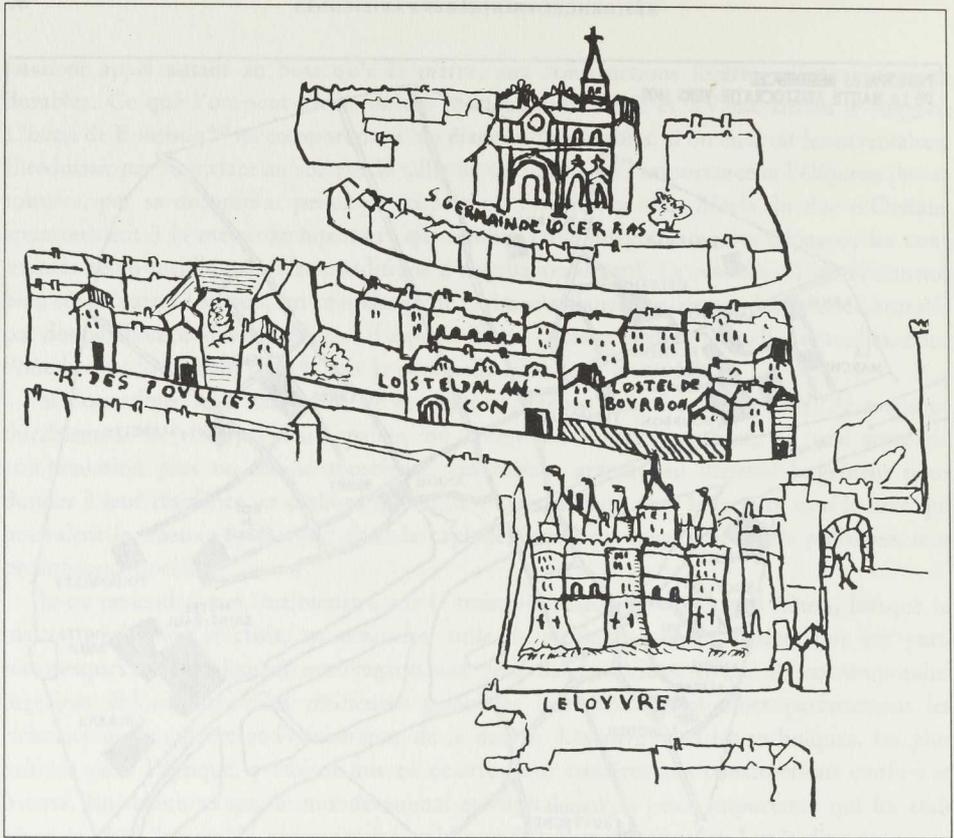
Je ne reviendrai pas, maintenant, sur le train de maison de ces grands hôtels, lorsque le maître y résidait; je crois, en revanche, utile de réfléchir sur des aspects qui ont paru pittoresques ou socialement extravagants aux yeux des historiens, et que les contemporains jugeaient éblouissants. Ces résidences princières leur paraissaient allier parfaitement les richesses de la culture et l'exubérance de la nature. Les savoirs et les techniques, les plus raffinés pour l'époque, y étaient mis en oeuvre pour conférer aux constructions confort et beauté. En même temps, le monde animal et végétal, par la place importante qui lui était réservée, dans l'ensemble, concourrait à établir un équilibre harmonieux. Les jardins, agrément d'une nature civilisée, n'avaient pas perdu leur finalité nourricière: ils produisaient des légumes et des fruits, et la treille, tout à la fois, décorait et donnait du raisin. Le monde animal, de son côté, n'était pas réduit à sa seule dimension utilitaire⁶⁹). Certes, les chevaux, les chiens, les faucons étaient nécessaires pour les voyages, la chasse ou les jeux guerriers, mais on trouvait aussi, dans la maison et le parc, tout un peuple de bêtes familières d'agrément. Surtout, ces belles résidences étaient hantées par des animaux sauvages, exotiques, extraordinaires qui, d'ordinaire pour la plupart des gens, n'étaient connus que par les images des blasons, des enseignes, ou par le décor profane ou religieux des grands édifices collectifs. Ce fabuleux bestiaire, qui faisait rêver, les princes l'avaient à demeure et en vrai. Les rois possédaient des ménageries et les grands voulurent en avoir également. On sait que le duc de Berry entretenait, dans son hôtel de Nesles, de grandes volières; il avait un gardien attiré pour ses rossignols, d'autres gardiens s'occupaient de son autruche, de sa biche, de son loup, de ses singes, de son

68) Cf. C. RIBERA-PERVILLE op. cit., p. 46 et 47.

69) Cf. J. BALTRUSAITIS, Réveils et prodiges: le gothique fantastique, Paris, 1960, et, V.H. Debidour, le bestiaire sculpté au moyen âge en France, Paris, 1961.



1 Principales résidences de la haute aristocratie vers 1400. J. Favier propose une vue simplifiée de l'implantation des grandes résidences nobles à Paris, avec un fort noyau autour du Louvre, à l'Ouest et un autre pôle, à l'Est, plus lâche, autour de l'hôtel royal de Saint-Paul.



2 L'hôtel de Bourbon, en 1550, d'après le plan de TRUCHET et de HOYAU. On note que l'Est en haut de l'image, l'Ouest en bas, Le Nord à gauche, et la Seine et le Sud à droite. L'hôtel est représenté comme un ensemble de bâtiments autour d'une cour centrale. La chapelle n'est pas dessinée alors que le texte de G. CORROZET la nomme.

3 L'hôtel de Bourbon d'après un plan manuscrit, de la seconde moitié du XVIème siècle, provenant des archives de Saint Germain l'Auxerrois. Il est publié dans la T.H.V.P., tome I, en annexe. L'image de l'hôtel de Bourbon, quoiqu'un peu postérieure à celle du pan de Truchet et de Hoyau, semble moins arbitraire. On distingue trois corps de bâtiments dont celui sur le quai. La chapelle se remarque, très détachée de l'ensemble.

Ce plan, précieux et précis, comporte des indications manuscrites dont celle désignant la chapelle et l'hôtel. Les autres indications, lettres portées sur le dessin, désignent:

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------------|
| A Guichet du Louvre. | H Maison de l'Image Saint-Eustache. |
| B Fossé du château. | II Hôtel d'Etampes. |
| C Tour du Coin. | K Hôtel de Larchant. |
| D Arche d'Autriche. | L Dépendances de l'hôtel Villeroi. |
| E Arche de Bourbon. | M Tourelle de l'hôtel Saint-Paul. |
| FFF hôtel de Nevers. | N Mur d'enceinte de Philippe Auguste. |
| GG Maison de l'Image Notre-Dame. | OO Emplacements des jeux de paume. |

dromadaire et de ses ours. Ces bêtes merveilleuses l'accompagnaient quand il séjournait à Paris⁷⁰.

Ainsi, les bâtiments et les jardins, les gens et bêtes, figurent une sorte de raccourci de la création toute entière, un condensé du monde, installé au coeur de la ville, qui représente pleinement la puissance du prince qui est le maître de ce résumé magnifique.

Un autre aspect, qui fut souvent jugé sévèrement comme un gaspillage honteux et le signe d'une insouciance bornée et coupable, est la fête et ses plaisirs.

Mais avant de juger, comprenons bien. Séjourner auprès du roi, c'est être à sa disposition pour le servir dans ses guerres, sa diplomatie, et les affaires du royaume, mais c'est aussi le servir dans ses *esbatements*, l'entourer d'une cour luxueuse donc somptueuse. On a déjà montré les obligations ordinaires du train de maison de l'hôtel de Bourbon, toujours prêt à offrir une hospitalité généreuse. Il faudrait évoquer, aussi, l'extraordinaire, qui n'était pas rare: événements politiques, circonstances de la vie familiale, autant d'occasions pour que se déploie la fête, les banquets, la danse et les plaisirs. Alors, l'hôtel resplendit, éblouit, rayonne sur le quartier et la ville entière, signe évident de puissance et de grandeur. Alors, il devient trop petit pour recevoir et traiter tous ceux qui sont conviés. Par exemple, lors du troisième mariage de Marie de Berri⁷¹, le duc fit installer une tente dans la cour de l'hôtel de Nesles. Les trois jours de réjouissance associèrent à la fête une foule d'invités, d'obligés, d'amis, mais aussi en quelque sorte les voisins et tous ces Parisiens qui en furent les artisans ou les spectateurs.

A la différence d'autres villes, parfois asphyxiées par la demande soudaine et abondante que provoquait le séjour d'un grand seigneur dans ses murs, Paris était en mesure de répondre aux demandes les plus extraordinaires. La capitale offrait en permanence les marchandises, les hommes et les talents. Il suffisait de payer. Et tout poussait à la dépense. Que les rois, lucidement ou non, aient encouragé cette dépense, parce qu'elle contribuait à déséquilibrer des finances princières, pourtant abondantes, et ainsi les faisaient dépendre de la générosité royale, qu'il y ait eu, là, une amorce de domestication des grands, est une hypothèse qu'il faudrait vérifier. En tous cas, il ne s'agit pas seulement de caprices futiles. Socialement et politiquement, les grands ne pouvaient se soustraire à ces obligations onéreuses, même s'il est difficile de faire le départ entre la fonction sociale de ces fêtes ostentatoires, et le goût, commun aux rois, aux grands et au peuple, de la fête pour le plaisir.

Car cette dimension de plaisir est très importante. Charles VI, quand il permet au duc de Bourbon de prendre l'eau de ses fontaines du Louvre, explique: *c'est pour les plaisirs et esbatements que nous y avons pris et entendons avoir encore ... et nous jouer en son hostel*⁷². Ce n'est pas simple hasard si, dans les récits et les chroniques, ces beaux hôtels sont mentionnés comme lieux de fêtes spectaculaires. Peut-on aller jusqu'à dire que, splendeur éphémère de la fête et relative fragilité de l'enracinement dans la ville, se répondent? Quoi-

70) Les animaux du duc de Berry apparaissent dans les comptes de l'hôtel; cf. Comte Toulgoet TREANNA op. cit., p. 103 et 104.

71) Cf. F. LEHOUX, op. cit., tome II, p. 435.

72) A.N. P 1363¹.

qu'il en soit, une chose est sûre: on ne peut dissocier l'étude de ces résidences de tout un comportement social qui renvoie, lui-même, à toute l'histoire.

Revenons, une dernière fois, à l'hôtel de Bourbon. Louis II, en le faisant bâtir, tient son rôle de prince au service du roi; mais il concrétise aussi sa propre vision du monde, il matérialise les rêves d'un grand noble qui se voulait un modèle de chevalerie. La chronique l'a bien compris ainsi et l'explique longuement. Cela fait encore rêver André Favyn qui la rapporte: c'est lui qui donne le plus de détails sur l'ornementation de l'hôtel, parce que celle-ci n'est qu'une longue variation sur le thème des armes de Bourbon, de la devise Espérance, des insignes de l'ordre de chevalerie que le duc fonda, en 1370, à Moulins. Il voit le clocher de la grande chapelle *pareillement enceint et entouré d'un cercle de plomb doré, chargé, en façon de chapeau ducal, de fleurs de lys, deschiqueté en tête de chardon*⁷³).

Autre temps, autres moeurs: dans le second XVème siècle, Jean II réside surtout à Moulins où il déploie les fastes de sa cour. Paris n'est plus résidence permanente des rois. Si l'hôtel parisien est encore entretenu, celui de Notre-Dame-des-Champs est loué. C'est ailleurs, maintenant, qu'il faut dépenser sans compter. La grande politique, les goûts nouveaux, tout pousse à délaissier les logis *trop gothiques*⁷⁴).

Un type original de résidences princières a vécu, qui alliait une architecture et un genre de vie, qui incarnait un style de représentation sociale. A l'intérieur des limites que maintenaient les seigneurs du sol, et de celles qu'imposaient les rois, elles s'étaient épanouies, fastueuses et ostentatoires, mais fragiles. Elles n'ont pas résisté à la tourmente du premier XVème siècle. Elles ne reprennent pas vigueur quand s'amorce la reconstruction. Elles sont, pour la plupart, vendues, dépecées, loties. Elles disparaissent à la fin du XVème et au début du XVIème siècle. Ensuite, quand les grands doivent, à nouveau, se doter à Paris d'une maison digne de leur rang, ils font bâtir ailleurs, et autrement. Gilles Corrozet admire ces hôtels neufs, à *l'antiquaille*, qui adoptent une architecture inspirée de celle de la Renaissance italianisante.

Ces résidences médiévales, finalement, connurent le sort de leur royal modèle, l'hôtel Saint-Paul, que les rois, après Charles VI, délaissèrent et que François Ier, en 1543, fit vendre et lotir.

73) A. FAVYN op. cit., tome I, p. 782 et la chronique, op. cit., p. 8 à 15.

74) L'abandon des *logis trop gothiques* est noté dans plusieurs notices de la T.H.V.P. Je retiens cette précision concernant l'hôtel des archevêques de Rouen, rue de la Harpe (Région occidentale de l'Université, p. 497). Les autorités municipales s'inquiètent de ces abandons trop nombreux et déclarent: *qu'il y avait en cette ville plusieurs grandes maisons toutes ouvertes, qui sont en ruyne et décadence, esquelles il n'y a aucun demourant, et où plusieurs mauvais garçons se pourroient retirer et eux fortifier, comme l'hostel de la Roynne, l'hostel de Rouen, l'hostel de Nevers, et autres. Et est besoin d'y pourveoir, et faut savoir si on contraindra ceux à qui ils sont, de les réparer, clorre et fermer.* Cette délibération date de 1525.